

Le Troisième abondement de 1000€ annuel est très peu utilisé dans l'entreprise.

Certains ignorent son existence.

Certains ignorent que le PERECOL peut servir à financer l'achat de sa résidence principale.

Certains ignorent que l'utilisation de congés n'est pas obligatoire pour profiter de cet abondement.

PRINCIPE GENERAL

En versant des jours au PERECOL depuis son CET ou son CETR, on bénéficie d'un abondement financier. Lors de la sortie du PERECOL (retraite ou achat de résidence principale), cet argent n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Plutôt que de placer des jours de congés, on peut s'acheter des jours avec son salaire et donc réduire son salaire imposable. Plusieurs méthodes permettent de transformer du salaire en jours : 13^{ème} mois, Prime de vacances au CET ou au CETR ou le versement libre au CETR.

Bilan, on épargne de l'argent qui ne sera jamais imposé et qui est même abondé...

Nous allons détailler la méthode des versements libres au CETR.

MODE OPERATOIRE

Pour réaliser cette opération vous devez avoir au minimum 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise

Baisser son salaire pour acheter des jours :

Etape 1 : choisir le menu demande de placement de primes sur CET / CETR



Demande de placement de primes sur CET / CETR

Etape 2 : Choisir dans le menu déroulant versement libre puis initialiser le processus

Historique de vos placements de primes

Date d'effet	Origine	Nb. jours	CET	CETR
01/01/2021	Treizième mois	11,0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
02/12/2020	Versement libre	2,5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
28/09/2020	Versement libre	1,0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
01/01/2020	Treizième mois	11,0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
01/01/2019	Treizième mois	11,0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nbre total : 5

Nombre total de jours sur votre CET/CETR

Date d'effet	Nombre de jours sur CET	Nombre de jours sur le CETR
01/03/2021	29.5	3.5

Nbre total : 1

Informations

Si vous initialisez le processus mais que finalement vous n'êtes plus intéressé par le placement, il convient de ne pas oublier d'abandonner ce processus (petite poubelle en haut à droite).

Placement sur CET/CETR

Motif :

Etape 3 : Choisissez le nombre de jours que vous souhaitez verser à votre CETR :

Versement libre sur le CETR

Nombre maximum de jours pouvant être placé sur mon CETR	10,0
Nombre de jours restant à placer sur mon CETR	296,5
Nombre de jours à placer sur mon CETR	<input type="text" value="1,0"/>

Une flèche bleue pointe vers une icône de corbeille (poubelle) dans la barre d'outils en haut à droite de l'écran.

Puis cliquez sur la flèche verte pour finaliser la demande ou sur la corbeille à côté pour l'annuler.

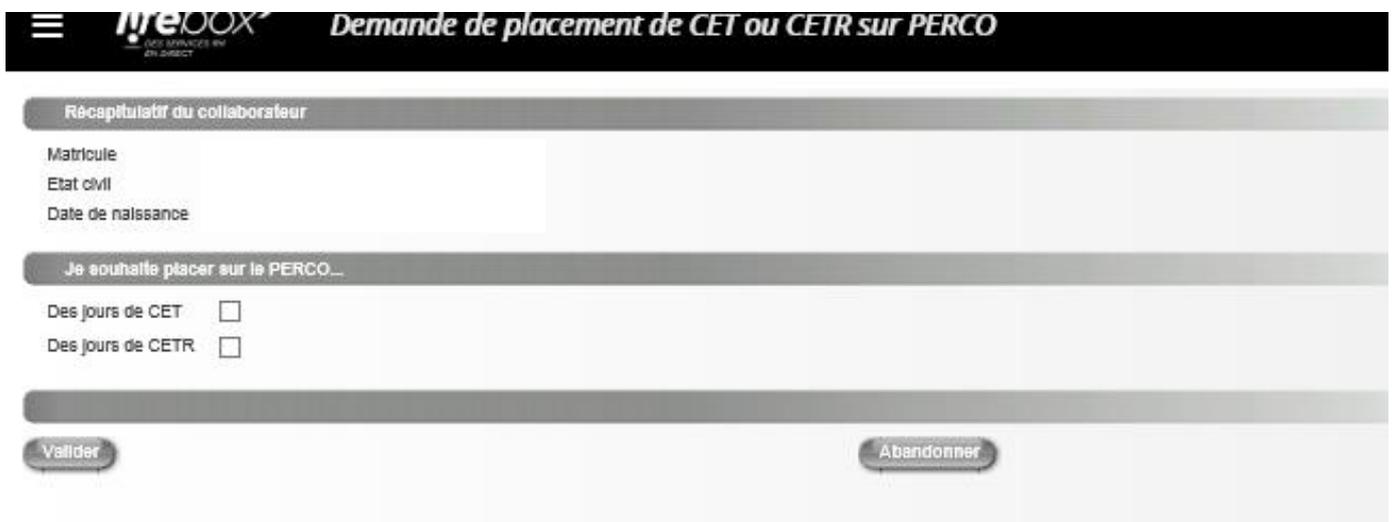
Vous venez de convertir une partie de votre salaire en jours de congés au CETR. Votre salaire et donc votre revenu imposable sera diminué. Cette opération peut être réalisée quand vous le souhaitez, tous les mois. Vous ne pouvez épargner de cette manière plus **de 10 jours par mois**.

Convertir au PERECOL :

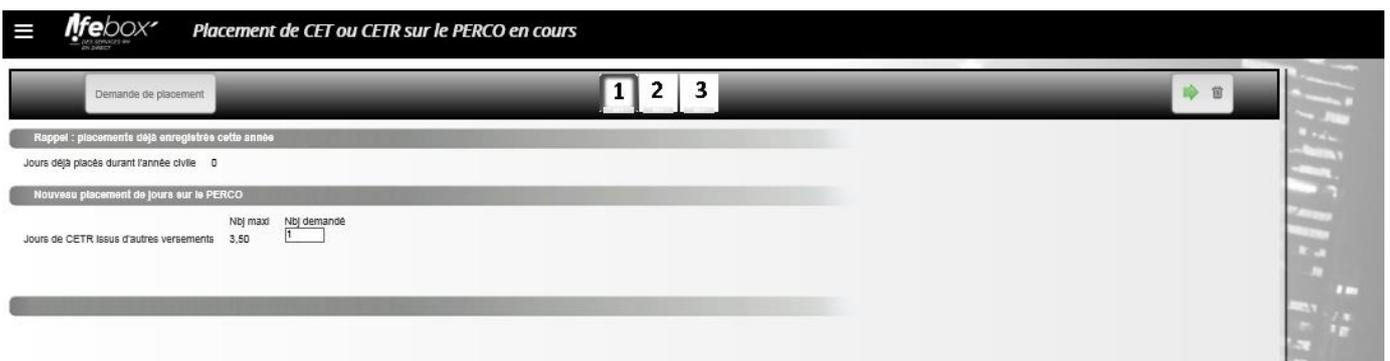
- 1) Choisir Demande de placement de CET ou CETR sur PERCO



- 2) Pour notre exemple nous choisirons CETR pour le placement puis valider !



- 3) Etape suivante choisissez le nombre de jours à placer sur votre épargne retraite :



- 4) Puis cliquez sur la flèche verte.

Cette opération peut être réalisée quand vous le souhaitez, tous les mois.

BILAN DE L'OPERATION PRESENTEE

Votre salaire sera **diminué d'une journée**.

Votre PERECOL sera **crédité** du montant d'une journée de salaire brute.

Votre PERECOL sera crédité d'un abondement de 90,30€ (100€ desquels sont prélevé CSG et RDS)

Votre salaire du mois où vous créditez votre PERECOL sera diminué (encore !) **de 1,2%** pour payer la CSG et RDS sur le montant épargné.... Si vous placez 10 jours d'un coup, vous verrez votre salaire du mois baisser de **12%** au titre des charges pour le placement au PERECOL.

Le versement de jours au PERECOL réalisable à hauteur de 10 jours par an :

Soit 10 jours d'un coup, soit tous les mois au fil de l'eau.

Attention à la fermeture précoce de Lifebox en décembre !!!

Vous pouvez aussi utiliser le fait d'épargner votre 13^{ème} mois ou votre demi 13^{ème} mois au CET ou au CETR pour réaliser la même opération

Il y a une **baisse des cotisations retraite** liée à cette manipulation ainsi que des primes de **participation et intéressement** qui est **largement compensée par l'abondement** reçu.



Pour ceux dont le revenu est inférieur au PMSS, il est préférable de verser au fil de l'eau 1 jour par mois pour éviter de surcotiser.

Manipulation efficace pour préparer sa retraite, l'achat d'une maison ou diminuer sa fiscalité.

Besoin d'aide, une question ?
Contactez-nous !

contact@cftc-covea-france.fr

cftc-covea-france.fr

